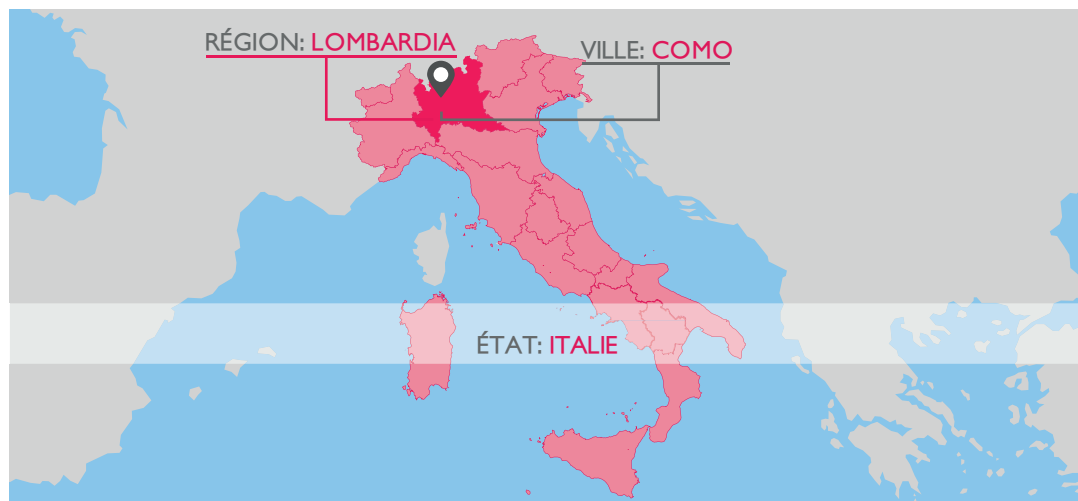


OÙ ES-TU?



INSTITUTIONS

COMMISSIONE TERRITORIALE

C'est l'organisme chargé de l'agrément de la protection internationale.

PREFETTURA

L'organisme local du gouvernement italien qui coordonne l'assignation des demandeurs d'asile dans les différents centres d'accueils du territoire de Como.

QUESTURA

Le bureau de la police qui gère les procédures liées à la demande de protection internationale.

COOPERATIVA SYMPLOKÉ

Organisation non-lucrative qu'organise, selon les arrangements de la Prefettura, l'assistance aux demandeurs de protection

internationale, à travers l'assignation d'une place dedans les centres d'accueil (CAS) et à travers le suivi dans le processus législatif – bureaucratique pour la demande d'asile.

CAS (*centro di accoglienza straordinaria*) centre d'accueil, c'est extraordinaire la structure où tu resteras le temps nécessaire pour régler les dossiers; le centre est géré par la coopérative Symploké selon les accords avec la Prefettura. L'accueil est TEMPORAIRE et ça dure jusqu'à la décision de la Commission pour la reconnaissance de la protection internationale (environ un an mais la durée peut varier). Aussi bien l'accueil est garanti jusqu'à la conclusion du parcours légal de Tribunal.

ASL

L'organisme de santé exerçant

une mission de service public qui délivre la "tessera sanitaria", (c'est-à-dire la Carte Vitale ou de Santé) et où vous pouvez choisir votre médecin généraliste.

COMUNE

La mairie, l'edifice où se trouvent différents services, notamment le bureau pour faire la "carta di identità", (pièce d'identité).

SPRAR

(*Sistema di protezione per richiedenti asilo e rifugiati*), c'est le système du gouvernement italien qui offre hébergement et services aux personnes qu'ont reçu la protection internationale. Pour six mois ils peuvent bénéficier de l'aide des professionnels pour l'intégration dans le territoire.

PRINCIPAUX DOCUMENTS

CEDOLINO

C'est le premier document délivré aux demandeurs d'asile par la Questura, après identification à l'arrivée en Italie, en attendant du permis de séjour temporaire de six mois.



IL FAUT TOUJOURS L'EMMENER AVEC SOI-MÊME.

PERMESSO DI SOGGIORNO

Le document délivré par la Questura, de la durée de six mois (renouvelable), qui remplace le "cedolino" et qu'est nécessaire pour être identifiés comme demandeur d'asile.



IL FAUT TOUJOURS L'EMMENER AVEC SOI-MÊME.

CARTA D'IDENTITÀ

Document officiel qui permet à une personne de prouver son identité (à travers le nom de famille, le prénom, la date de

naissance) et le lieu de résidence en Italie pendant l'attente de l'interview par la Commissione. Ça sert au cas où tu demanderas la nationalité italienne, dans un avenir lointain. Sinon, ce n'est pas ça qui vous permettra d'obtenir les documents pour la protection internationale.

LA "CARTA D'IDENTITÀ" N'EST PAS VALABLE DANS LES AUTRES PAYS.



COMMENT AVOIR LA "CARTA D'IDENTITÀ" ?

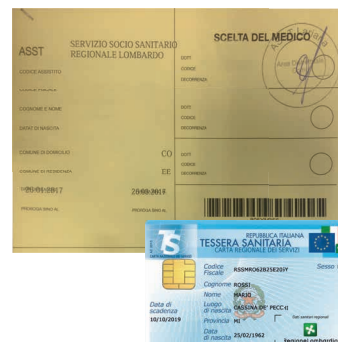
Symploké gère les procédures pour obtenir la "carta d'identità" pendant le temps que t'es hébergé dans nos accueils, du coup elle t'aide remplir les documents suivants:

- "istituzione di convivenza", le document délivré par Symploké où c'est écrit que la personne est hébergée temporairement dans nos accueils.

- Les documents avec les données à caractère personnel. Après ça, tu pourras aller à la mairie avec: 5.42 euros, Deux/trois photos, ton permesso di soggiorno. Pour faire la pièce d'identité il faut du temps et du travail par les opérateurs de Symploké, qui doivent communiquer à la mairie tous les changements d'adresse des demandeurs d'asile et tous les renouvellements des leurs documents.

TESSERA SANITARIA

La carte pour la santé, c'est-à-dire le document nécessaire pour aller chez le médecin généraliste ou à l'hôpital (délivré par l'ASL). Sur la "tessera sanitaria" il y a le "CODICE FISCALE" (avec des numéros ou des lettres), c'est-à-dire ton code personnel. D'abord tu vas recevoir la "tessera sanitaria" en papier, après celle-là en plastique: les deux ont la même valeur et elles sont liées à la validité du "permesso di soggiorno".

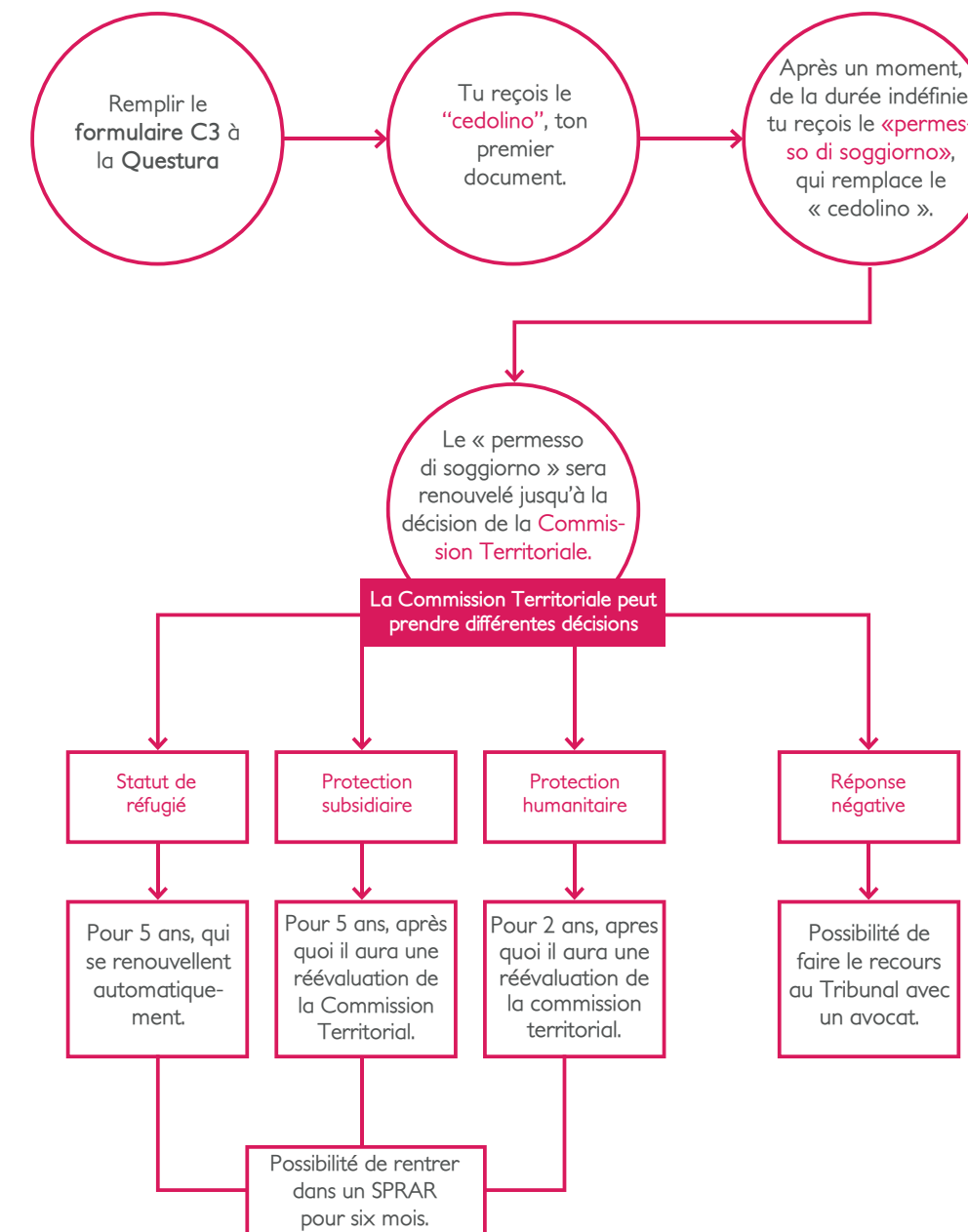


COMMENT AVOIR LA "TESSERA SANITARIA" ?

- Il faut aller à l'ASL de ta mairie pour la demander, saisir le données dans la "dichiarazione d'ospitalità" (c'est-à-dire l'attestation d'hébergement où vous déclarez l'adresse de votre habitation en Italie).

- Tu reçois la "tessera sanitaria" en papier.
- La "tessera sanitaria" en plastique sera envoyée après quelques semaines depuis Rome chez toi ou au Symploké. Pendant le temps que Symploké t'héberge dans le centre d'accueil ce sera le/la responsable référent/e à régler les procédures pour l'acquisition de la "tessera sanitaria"; après la sortie du camp ce sera à toi de faire la demande pour l'obtenir. Symploké n'est pas responsable du temps nécessaire pour la réception de la "tessera sanitaria".

PROCESSUS BUREAUCRATIQUE POUR LA DEMENDE DE PROTECTION INTERNATIONALE

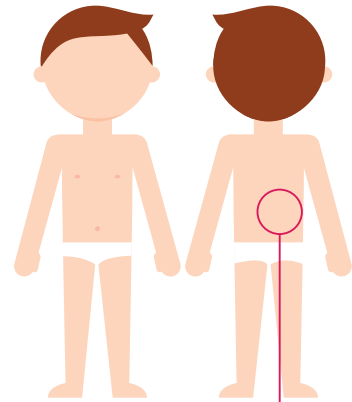




LA SANTÉ

Est-ce que t'as mal de quelque part ?
Appeler les urgences médicales ce n'est pas forcément le bon choix.
Il faut plutôt essayer de trouver d'eux-mêmes la solution.

QUELQUES CONSEILS

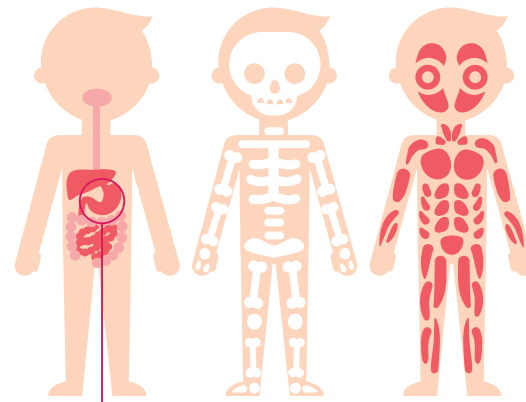


LE DOS

Quelques petits conseils pour l'hiver:

est-ce que tu portes toujours la veste/le blouson quand tu sors dehors ?

Il ne faut pas sortir seulement avec un t-shirt sous la veste, mais il faut mettre un bon pull. Et puis il faut mettre les chaussettes aux pieds pour bien se protéger du froid.



LE VENTRE

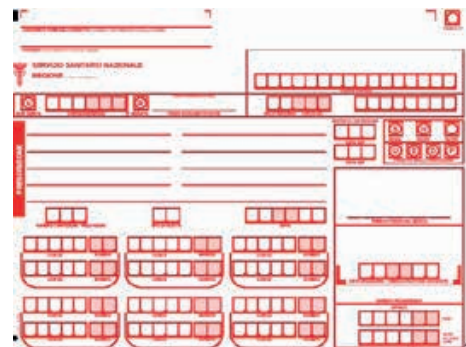
Pour ton bien-être, est-ce que tu manges assez des légumes et fruits ?

SI TU NE PEUX PAS RÉSOUDRE SEUL LE PROBLÈME, IL FAUT APPELER:

1) "MEDICO DI BASE"

"medico di base", c'est à dire le médecin généraliste, pour prendre un rendez-vous médical.

Quand tu vas chez le docteur, lui il pourra te donner une **IMPEGNATIVA**, c'est-à-dire une ordonnance:



- Pour acheter des médicaments à la pharmacie.
- Pour prendre un rendez-vous chez le spécialiste à l'hôpital.

2) COMMENT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL À L'HÔPITAL?

- Aller à l'hôpital **CUP** (CENTRO UNICO PRENOTAZIONI).
- Chercher les écrans pour réserver un rendez-vous médical.



- A**
- Sélectionner "Servizi Cassa Cup";

SERVIZI CASSA CUP



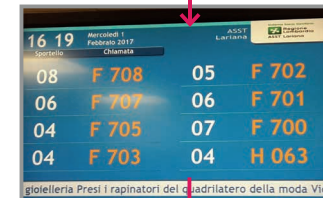
- B**
- Sélectionner "Pagamento Ticket, Prenotazioni";

PAGAMENTO TICKET, PRENOTAZIONI

- C**
- Prendre le ticket avec le numéro;
 - Atteindre jusqu'à quand le numéro ça sort sur l'écran;

- D**
- Aller au guichet pour faire la réservation.

Si t'as le "codice fiscale" (avec lettres et numéros) et si tu parles très bien italien, tu peux aussi réserver la visite médicale par téléphone en composant le numéro 02 99 95 99



- E** Le jour du rendez-vous médical:
- Aller à l'accueil (c'est nécessaire enregistrer l'ordonnance avant la visite médicale);
 - Prendre le ticket avec le numéro de l'écran et atteindre son tour ;
 - Aller au guichet, avec l'ordonnance é la "tessera sanitaria".

LES ADRESSES DES HÔPITAUX

COMO

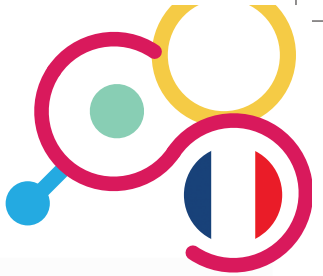
- Azienda Ospedaliera S. Anna
Via Napoleona 60
- Ospedale Classificato Valduce
Via Dante Alighieri 11
- Istituto Clinico Villa Aprica
Via Castel Carnesino 10

SAN FERMO DELLA BATTAGLIA

- Azienda Ospedaliera S. Anna
Via Ravona 20

OLGIATE COMASCO

- San Carlo S.as
Via Roma 12



GUIDE POUR LES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE

STATUT

Défini, selon la Convention de Genève de 1951 comme:
«toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

PROTECTION SUBSIDIARIE

Un autre type de protection internationale. Pour obtenir ce type de document il faut montrer que dans leur propre pays, indépendamment de la persécution personnelle, il existe un risque de subir de graves dommages dû à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants, ou à cause d'une guerre qui rend la vie dangereuse pour tous ceux qui vivent dans ce pays, ou il existe un risque de condamnation à la peine de mort.

PROTECTION HUMANITAIRE

Au-delà de la protection internationale, l'Italie peut accorder le séjour aussi dans les cas où les personnes ne peuvent pas retourner dans leur propre pays dû aux motifs humanitaires, par exemple, l'état de santé ou l'âge mineur, ou parce que dans leur propre pays il y a de graves désordres. Tu peux rester en Italie pour deux ans et après cette période tu auras un entretien avec La Commission Territoriale pour éventuellement renouveler la protection.